

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/09/2026 - 28080 - 2023 B 00778 - 948 665 401 - A.S.J. MAROLLES

DGFiP N° 2033-A-SD 2026

cerfa

DÉPÔT AU GREFFE DU
JAL DE COMMERCE DE C

N° 15948 * 08
Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

~~2. Q~~

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2026
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise A.S.J. MAROLLES - SIREN : 948665401										☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2025	N-1 clos le
Ventes de marchandises				209		210					
Production vendue biens		dont export et livraisons intracommunautaires		215		214					
Production vendue services				217		218	368 952		323 127		
Production stockée						222					
Production immobilisée						224					
Subventions d'exploitation reçues						226					
Autres produits						230	4 256		3 994		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	373 208		327 122		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234	4 604		624		
Variation de stock (marchandises)						236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238	117 534		108 573		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240	-3 901		3 247		
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier				242	70 501		75 177		
		immobilier									
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	1 427	244	2 245		772		
Rémunérations du personnel						250	139 027		131 295		
Cotisations sociales		dont cotisation personnelle de l'exploitant		380		252	27 413		25 073		
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254	782		715		
Dotations aux dépréciations						256					
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262	405		3		
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)						264	358 611		345 480		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)						270	14 598		-18 358		
Produits financiers		(III)				280					
Produits exceptionnels		(IV)				290					
Charges financières		(V)				294			5		
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		347		300	3 707		1 939		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		348							
Impôts sur les bénéfices		(VII)				306					
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)						310	10 891		-20 302		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312	10 891	314			
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316					
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles					322					
	Impôts et taxes non déductibles					324					
	Divers dt intérêts excédentaires	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	3 707			
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)	249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997			
	Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987				342		
	France Ruralités Revitalisation (FRR)	181		Jeune entreprise innovante	989						
	Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344						
	ZFANG 44 quaterdecies	345									
	Bassins urbains à dynamiser - BUD	992		Zone de développement prioritaire	993						
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit							350		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)									
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)									
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)									
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)									
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)									
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)									
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)									
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)									
	Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				352	14 598	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356					
Déficits antérieurs reportables		18 363						360	14 598		
Résultat fiscal après imputation des déficits		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				370	0	372			

A.S.J. MAROLLES

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €
MAIL DE LA JUSTICE, 94440 MAROLLES-EN-BRIE
RCS de CRETEIL B 948 665 401

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire de l'exercice clos le 31/12/2025

Proposition de résolution et vote de l'affectation de résultat

En date du 20/04/2026, a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de la société. Entre autres résolutions, il a été adopté la résolution suivante :

~~~~~

### **Résolution d'affectation du résultat**

Il est proposé l'affectation du résultat, à savoir :

**un bénéfice de 10 891 €**

De la manière suivante :

Affectation de 10 891 € au compte Report à Nouveau.  
- le compte Report à Nouveau est désormais créditeur de 12 947 €.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**



**A.S.J MAROLLES SAS**  
Le Restaurant du Golf  
Mail de la Justice  
94440 MAROLLES-EN-BRIE  
Tél. **01 45 95 52 02**  
RCS Créteil 948 665 401 - Code APE 5630Z